



PREFET DE L'AIN

Bourg-en-Bresse, le 14 MAI 2019

DIRECTION DES COLLECTIVITES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme
et des installations classées

Affaire suivie par : Mme Isabelle CAVILLON

Tél : 04.74.32. 78.86

E-mail : isabelle.cavillon@ain.gouv.fr

Le Préfet de l'Ain

à

Monsieur le président
de la mission régionale d'autorité
environnementale Auvergne/Rhône-Alpes

DREAL AU/RA
69453 LYON Cédex 06

OBJET : Communes de SERGY.
Zone « Sergy Dessous » sur le territoire de la commune de Sergy.

Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU).

Réf : Article R 104.8 du code de l'urbanisme.

P. J.: 1 dossier (PLU)

Conformément aux dispositions de l'article R104.8 du code de l'urbanisme, je vous transmets pour examen au cas par cas par la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne/Rhône-Alpes, en sa qualité d'autorité environnementale, le dossier de mise en compatibilité du PLU communal de Sergy.

Pour tout renseignement complémentaire ou difficulté, mes services demeurent à votre disposition.

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le directeur,


Arnaud GUYADER